



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

ACTION DU 16 NOVEMBRE 2017

LA CONDUITE D'UN AUTRE CHANGEMENT !

Les Services Communs sont menacés par les projets de la Direction de l'Entreprise.

La charge de travail et donc l'existence même des Services Communs au sein de l'entreprise sont liées au nombre de cheminots à qui le service est rendu.

L'avenir des Services Communs dépend donc directement du choix de l'Entreprise en termes de politique d'emploi.

Aujourd'hui, les projets de réduction de personnel touchent les contrôleurs (EAS/trains sans contrôleur), les conducteurs de trains (le choix du bus de G. Pépy), la filialisation du Fret SNCF avec ses 6083 cheminots, la fermeture de postes d'aiguillage du réseau secondaire, le recours à des prestataires privés tant à l'équipement qu'au matériel générant la suppression des postes de cheminots, l'avenir incertain de plus de 2800 cheminots de la SUGE au sein du GPF,...

Ce sont des milliers de suppressions de postes que l'entreprise tente de réaliser en faisant croire à une inéluctable ouverture à la concurrence.

La CGT dénonce ce choix politique incohérent et inacceptable, au regard de notre mission de service public, qui doit permettre la mobilité des individus en toute sécurité pour les besoins liés au travail, à la santé, la famille, les loisirs, ... En outre, faire le choix du bus dans ce contexte environnemental est un non-sens !

La CGT interpelle le Président Pépy et le Gouvernement dans leur logique ultra-libérale ignorant le climat et la qualité de vie de tous.

Aussi, cette politique anachronique, si nous laissons faire, pourrait avoir raison des métiers des Services Communs présents dans l'ensemble du GPF.

D'ores et déjà, l'orientation de transformer l'EPIC SNCF en une cellule de pilotage met en danger l'emploi dans tous collèges et les fondamentaux métiers qui vont avec.

La politique globale de Monsieur Guillaume Pépy pourrait être confortée par une loi Travail 2 et les ordonnances Macron : Direction et gouvernement ont un intérêt commun, à savoir, le démantèlement de l'entreprise SNCF.

Chaque jour, les cheminots des Services Communs constatent les conséquences des choix de l'Entreprise et notamment la détérioration de leurs métiers et de leurs conditions de travail.

La transformation digitale, imposée à la hâte, se traduit par une déferlante de nouveaux outils. L'absence de réelle formation et l'insuffisance de temps nécessaire pour s'y adapter, désorganisent et compliquent le travail de chacun.



L'encadrement, également, se retrouve dans des situations de plus en plus complexes, sans véritable droit à la déconnexion.

La CGT dénonce une extrême polyvalence et un rythme de travail qui épuisent physiquement et moralement les cheminots.

La CGT exige la reconnaissance des compétences ainsi qu'une véritable politique de recrutement, se traduisant par des embauches au cadre permanent.

Dans ce cadre, le 5^{ème} volet de la Convention Collective Nationale traitera de la classification de nos métiers.

Les périmètres métiers définiront l'emploi nécessaire à la production comme à l'encadrement, mais aussi la qualification des postes au regard des exigences métiers et de la charge de travail. La CGT entend peser dans ces négociations.

Rien n'est irréversible, l'Histoire nous le montre !

Ces derniers mois, la mobilisation des cheminots des Services Communs ne cesse de s'élever. Les cheminots de tous collèges se rassemblent. Ils n'acceptent plus d'absorber toujours plus de tâches, de missions.

La Fédération CGT des Cheminots appelle les cheminots des Services Communs à poursuivre et augmenter la mobilisation, ce jeudi 16 novembre par la grève et à participer aux manifestations interprofessionnelles organisées partout sur le territoire.



UN PRÉAVIS NATIONAL A ÉTÉ DÉPOSÉ DU 15 NOVEMBRE 19H00 AU 17 NOVEMBRE 08H00.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

